

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 16/259 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT REQUALIFICATION D'UN CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE INDETERMINEE A L'OFFICE DE L'ENVIRONNEMENT (UFFIZIU DI L'AMBIENTE)

---

#### SEANCE DU 28 OCTOBRE 2016

L'An deux mille seize et le vingt-huit octobre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ARMANET Guy, BARTOLI Marie-France, BERNARDI François, BENEDETTI François, BORROMEI Vanina, BUCCHINI Dominique, CANIONI Christophe, CASALTA Mattea, CESARI Marcel, CHAUBON Pierre, COLOMBANI Paul-André, COMBETTE Christelle, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, FILIPPI Marie-Xavière, GIACOBBI Paul, GRIMALDI Stéphanie, GUIDICELLI Lauda, GUISEPPI Julie, MARIOTTI Marie-Thérèse, MURATI-CHINESI Karine, NIVAGGIONI Nadine, OLIVESI Marie-Thérèse, ORSONI Delphine, OTTAVI Antoine, PARIGI Paulu Santu, POLI Laura Maria, PONZEVERA Juliette, PROSPERI Rosa, RISTERUCCI Josette, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SANTUCCI Anne-Laure, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, TOMA Jean, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR : Mmes et MM.**

M. BARTOLI Paul-Marie à Mme OLIVESI Marie-Thérèse  
M. BIANCUCCI Jean à Mme FAGNI Muriel  
Mme CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène à M. VANNI Hyacinthe  
Mme GUIDICELLI Maria à Mme BARTOLI Marie-France  
M. LACOMBE Xavier à M. TOMA Jean  
M. LEONETTI Paul à M. TOMASI Petr'Antone  
M. MONDOLONI Jean-Martin à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-A  
Mme NADIZI Françoise à Mme FILIPPI Marie-Xavière  
M. PUCCI Joseph à Mme CASALTA Mattea  
M. de ROCCA SERRA Camille à Mme COMBETTE Christelle  
M. ROSSI José à Mme MURATI-CHINESI Karine

M. SANTINI Ange à Mme MARIOTTI Marie-Thérèse  
Mme SIMEONI Marie à Mme GUISEPPI Julie.

## **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,
- VU** la délibération n° 92/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 octobre 1992 portant adoption des statuts de l'Office de l'Environnement,
- VU** la délibération n° 02/427 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2002 relative aux Agences et Offices de la Collectivité Territoriale de Corse et portant modification des statuts de ces établissements publics,
- VU** la délibération n° 10/064 AC de l'Assemblée de Corse du 27 mai 2010 autorisant le Président du Conseil Exécutif à modifier les modalités d'exercice de la tutelle de la Collectivité Territoriale de Corse sur ses Agences et Offices,
- VU** la délibération n° 12/163 AC de l'Assemblée de Corse du 27 septembre 2012 précisant les modalités de l'exercice de la tutelle de la Collectivité Territoriale de Corse sur les Agences et Offices,
- VU** la délibération n° 16/001 OEC du Conseil d'Administration de l'Office de l'Environnement de la Corse en date du 27 juin 2016 portant création de deux postes en CDI pour la mise en œuvre de la gestion des déchets pour l'accompagnement des collectivités des techniciens des EPCI dans le cadre du plan d'action et du suivi des plans déchets,
- VU** la délibération n° 16/113 AC de l'Assemblée de Corse du 27 mai 2016 portant sur le plan d'action et les préconisations pour une meilleure gestion des déchets,
- VU** la délibération n° 16/198 AC de l'Assemblée de Corse du 6 septembre 2016 portant création de deux contrats à durée indéterminée à l'Office de l'Environnement (Uffiziu di l'Ambiente) pour la mise en œuvre des actions de gestion des déchets dans le cadre du plan d'action adopté le 27 mai 2016,

**SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

**APRES** avis de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** la requalification d'un contrat de travail à durée indéterminée à l'Office de l'Environnement de la Corse (Uffiziu di l'Ambiente), de catégorie B en catégorie A, afin de prendre en compte la double compétence que nécessite ce poste intitulé « animation du plan de gestion des déchets ».

**ARTICLE 2 :**

**AUTORISE** la Présidente de l'Office de l'Environnement de la Corse à procéder à cette requalification, conformément au cadre de l'établissement.

**ARTICLE 3 :**

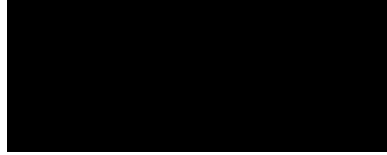
La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 28 octobre 2016

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

**ANNEXE**



**Requalification d'un contrat de travail à durée  
indéterminée  
à l'Office de l'Environnement  
(Uffiziu di l'Ambiente)**

**Rapport du Président  
du Conseil Exécutif de Corse**

**Raportu di u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica**

Par délibération n° 16/198 AC, l'Assemblée de Corse en date du 6 septembre 2016 a autorisé la création de deux postes à l'Office de l'Environnement de la Corse nécessaire à la mise en œuvre du plan de gestion des déchets.

Le Conseil Exécutif propose la requalification d'un contrat de travail à durée indéterminée à l'Office de l'Environnement (Uffiziu di l'ambiente) de catégorie B en catégorie A, afin de prendre en compte la double compétence que nécessite ce poste intitulé « animation du plan de gestion des déchets ».

La délibération initiale de septembre doit donc être modifiée.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.